



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension du site RIVARD sur la commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray (49, Pays de la Loire).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RIVARD

Raison sociale

N° SIRET

6 6 7 2 8 0 1 4 3 0 0 0 8 8

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

THION

Prénom(s)

Jean-Michel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°a)	Création d'une surface de plancher totale de 11 800 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de la société RIVARD, implanté sur la commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray, (49, Pays de la Loire), est un constructeur carrossier d'équipements d'assainissement, de haute pression et de travaux publics. Ses activités sont actuellement autorisées par l'arrêté préfectoral du 27/12/2011, modifié par un arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 08/10/2020.

L'extension est prévue dans la continuité du bâtiment existant. Le projet prévoit :

- la création d'un atelier de 10 000 m² environ;
- la création d'un bâtiment pour le SAV (service après vente) de 800 m² environ;
- la création d'un bâtiment destiné à la livraison des véhicules neufs de 610 m² environ;
- la création d'un bâtiment de bureaux et locaux sociaux de 190 m² environ;
- la création d'un vestiaire de 120 m²;
- la création de voiries et de stockages de véhicules (entrants et sortants);
- la restructuration des voiries PL (poids-lourds) et parking VL (véhicules légers) du site;
- la création d'un bassin et autres ouvrages de gestion des eaux pluviales;
- la création d'une zone extérieure de charge.

Aucune nouvelle activité ne sera réalisée, et aucun nouveau process impliquant de nouveaux produits n'est prévu. Il s'agit d'une réorganisation du site, sans déplacement des machines et des cabines de peinture actuellement en fonctionnement.

Aucun travaux de démolition ne sera effectué, hormis la suppression d'un ancien local technique de 6 m² environ se situant dans la cour située à l'Ouest .

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la construction de bâtiments (notamment un bâtiment principal, un bâtiment SAV et un bâtiment de livraison) dans le prolongement de l'existant, pour du stockage de pièces métalliques principalement et de l'assemblage/montage de camions. Grâce à cette extension, de la surface sera libérée au sein du bâtiment existant pour augmenter la capacité de production (sans machine supplémentaire ou nouvelle cabine de peinture).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux engendrés par le projet sont les suivants :

- génie civil au niveau de l'atelier, du bâtiment SAV, du bâtiment livraison, des locaux sociaux, bureaux et des vestiaires;
- génie civil pour les différentes voiries et parkings;
- création de bassins et de réseaux de gestions des eaux (eaux usées domestiques et eaux pluviales).

Avec un dépôt de PC prévu mi-juin 2024, la livraison est prévue pour avril 2026.

Une zone humide a été située au niveau de l'emplacement du nouveau bassin étanche. Suite à une étude, la position initiale a été revue, permettant ainsi d'éviter la zone.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'atelier a pour but d'abriter 5 nouvelles lignes de montage assemblage pour l'ensemble des équipements RIVARD, ainsi qu'une partie stockage de pièces métalliques (matières premières, pièces détachées et composants) et de produits semi-finis (peints ou non peints). Les matières combustibles présentes sont bien inférieures à 500 tonnes.

Le bâtiment SAV a pour but la réparation de produits livrés par RIVARD à ses clients, dans l'extension de ce qui est actuellement réalisé dans le bâtiment SAV existant.

Le bâtiment livraison quant à lui abritera les derniers tests avant présentation et livraison au client au sein de ce bâtiment. Comme pour le SAV, il s'agit d'une extension de l'activité existante.

Aucune nouvelle machine, nouvelle cabine de peinture ou stockage de nouveau produit ne sera réalisé. Il s'agit uniquement d'activité déjà existantes sur le site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande de Permis de Construire (procédure urbanisme).

Il fait également l'objet d'un dossier de Porter A Connaissance (procédure ICPE), de façon à apporter au Préfet tous les éléments lui permettant d'apprécier le caractère non substantiel des modifications envisagées. Il est joint à la présente demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Annexe article R122-2 - Rubrique 39 - Création d'une surface de plancher	11 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF. La zone la plus proche répertoriée est située à environ 1,5 km à l'est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Bois du Grip".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en région Pays-de-la-Loire. Ainsi, il ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au sein d'un arrêté de protection de biotope : le plus proche est situé à 9,1 km du site, il s'agit des "Combles de l'école René Rondeaux à Durtal".
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'implantation du projet est située dans le département de Maine-et-Loire (49). Il n'est donc pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans l'un de ces espaces remarquables : le plus proche est la réserve naturelle régionale des "Marais de Cré-sur-Loir et la Flèche" à 14,9 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPBE arrêté ou en cours d'élaboration n'est recensé sur le territoire d'implantation du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas localisé dans un de ces lieux. Le monument historique le plus proche concerne le "Hameau Saint-Germain" à environ 510 m au nord-est, le site ne se trouve pas dans son périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une délimitation des zones humides a été réalisée au niveau de l'emprise de l'extension. Une zone humide a été identifiée et sera évitée. Le rapport de l'étude est disponible en pièce jointe du présent cerfa.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Basias n'est recensé sur la parcelle du projet. Plusieurs sites sont néanmoins présents dans son environnement proche : 6 dans un rayon de 1 km et notamment sur la parcelle voisine appartenant à l'établissement et donc en activité. La base de données ex-Basol ne recense aucun site potentiellement pollué dans un rayon de 1 km autour du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas située en zone de répartition des eaux d'après la carte des communes classées en ZRE mise à disposition par la DREAL Pays de la Loire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations disponibles sur le site Cart'eau, la parcelle du projet n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, la parcelle n'est pas située dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone Natura 2000. La zone la plus proche est "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette", située à environ 6 km à l'ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, la parcelle n'est pas située dans un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau à partir du réseau de distribution. Sa consommation actuelle s'élève environ à 3 000 m ³ /an. Une consommation supplémentaire de l'ordre de 500 m ³ /an à 1 000 m ³ /an est à prévoir, principalement en lien avec l'augmentation de l'effectif du personnel. Le projet ne comprend pas et ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera aucun drainage et aucune modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions réalisées dans le cadre du projet engendreront des mouvements de terres. L'excédent sera évacué dans des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera excédentaire en matériaux comme précisé ci-dessus.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'eau actuelle du site d'environ 3 000 m ³ /an sera augmentée de l'ordre de 500 m ³ /an à 1 000 m ³ /an, principalement en lien avec l'augmentation de l'effectif engendrée par le projet. Son impact par rapport à la situation actuelle est donc acceptable et le projet est en adéquation avec les ressources et les équipements disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une délimitation zone humide a été réalisée, ainsi qu'un pré-diagnostic faune/flore. Ces études sont en annexes de la présente demande.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone Natura 2000. La zone la plus proche est "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette", située à environ 6 km à l'ouest du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestier : l'extension sera réalisée sur des parcelles classées en zonage UY (Zone d'accueil des activités économiques) d'après le PLU de la commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray, et qui ne sont actuellement pas en activité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Toutefois, le projet est concerné par le risque de transport de matières dangereuses par voie routière car il est situé à proximité de la RD 859. L'enjeu associé à ce risque reste faible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Morannes sur Sarthe- Daumeray n'est pas concernée par un PPRN. Cependant, il est à noter que la parcelle d'implantation du projet est soumise à un aléa fort vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires : aucun nouveau rejet ne sera émis.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès au site se fait via la route départementale n°859 dont le niveau de trafic actuel est de 2 000 à 2 500 véhicules/jours (source : Cerema - 2023). Le trafic lié à l'activité du site passera de 20 PL/jour actuellement à 25 PL/jour suite au projet. L'incidence associée à cette augmentation est acceptable devant le trafic routier présenté.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site RIVARD est implanté au sein d'une zone industrielle. Une campagne de mesure en conformité du site ainsi que des modélisations acoustiques pour l'extension ont été menées. Ces deux études seront détaillées et jointes en annexe du Porter à Connaissance déposé dans un second temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles activités liées au projet n'engendreront pas de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités associées au projet n'engendreront pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse n'est émise par le site de la société RIVARD en dehors des éclairages sécurisant le travail des équipes de nuit. Les activités liées au projet n'impliqueront pas de nouvelles émissions lumineuses, hormis ceux de sécurité précédemment cités.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone industrielle, à proximité d'une route, il est donc concerné par les éventuelles sources lumineuses voisines.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un nouveau réseau de gestion des eaux pluviales et d'incendie sera créé pour l'extension, sans modification pour la partie existante. La gestion des eaux pluviales est détaillée dans la note hydraulique en annexe de la présente demande, et sera également présentée dans le PAC prochainement déposé.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet dans le milieu naturel, les eaux sont évacuées vers les réseaux publics.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux sanitaires seront dirigés vers le le réseau d'eau usées domestiques public, comme effectué actuellement. Les quantités rejetées seront légèrement plus importantes avec le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité génère divers déchets, notamment des métaux, des emballages et des déchets dangereux (comme par exemple des solvants). Ils sont triés et envoyés vers des filières agréées. Un suivi est mis en place pour assurer leur traçabilité. Les déchets engendrés dans le cadre du projet seront identiques à ceux actuellement gérés sur le site, en quantité légèrement supérieure.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection autour d'un monument historique. De plus, l'extension est prévue dans le prolongement du bâtiment existant dans une zone industrielle. L'incidence sur les volets patrimoine et paysager sera donc faible. Le volet paysager sera traité au niveau de la demande de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur une parcelle déjà classée en zonage UY (Zone d'accueil des activités économiques) selon le PLU de la commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray. Il n'engendrera pas de modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets étudiés sont ceux listés dans la notice du cerfa cas par cas.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été rendu sur la commune de Morannes sur Sarthe - Daumeray.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts du projet, ainsi que les mesures prévues seront détaillées dans le dossier de Porter à Connaissance déposé à la suite de la présente demande d'examen au cas par cas.

Les impacts sont acceptables et ne nécessitent pas de dérouler la séquence "ERC".

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

/

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site RIVARD dispose d'un Arrêté Préfectoral encadrant ses activités. Le projet fera l'objet d'un Permis de Construire. De plus, un dossier de Porter à Connaissance sera déposé en Préfecture afin d'apporter tous les éléments d'appréciation, permettant de juger du caractère non substantiel des modifications. Pour rappel, les nouveaux bâtiments n'accueilleront pas d'activités susceptibles de générer des émissions atmosphériques et les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion adaptée. Le projet a été modifié afin d'intégrer la zone humide délimitée et d'éviter un impact. Ainsi, toutes les mesures seront prises pour ne pas modifier le niveau d'impact actuel du site RIVARD. Par conséquent, une dispense d'évaluation environnementale semble justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Pré-diagnostic Faune Flore <input checked="" type="checkbox"/>
2	Délimitation zones humides <input checked="" type="checkbox"/>
3	Note hydraulique - Gestion des eaux <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom THION

Prénom Jean-Michel

Qualité du signataire Directeur général

À DAUMERAY

Fait le 03/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)

